



## ETAT CIVIL

### DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRENOM

VOUS POUVEZ DEMANDER A CHANGER DE PRENOM SI VOUS JUSTIFIER D'UN INTERÊT LEGITIME.

OU DEPOSER VOTRE DOSSIER

- Au service de l'état civil de votre commune de résidence ou de naissance.

#### LES CONDITIONS SELON VOTRE SITUATION

- Vous pouvez déposer votre demande de changement de prénom à l'état civil de la Mairie de Morne-À-L'Eau si vous êtes né à Morne-À-L'eau ou si vous y résidez, sur rendez-vous au 0590 242 721 ou 0590242 713.
- La demande de changement de prénom d'un majeur sous tutelle doit-être déposée par son tuteur.
- La demande de changement de prénom d'un mineur doit-être présentée par son (ses) représentant(s) légal (aux).  
Le mineur de plus de 13 ans doit donner son consentement personnel au changement de prénom.

N.B :

Si l'officier de l'état civil estime que la demande ne revêt pas un intérêt légitime, il saisit le procureur de la république.

Si le procureur s'oppose au changement de prénom le demandeur peut saisir le juge aux affaires familiales.

#### PIECES A FOURNIR

Les pièces suivantes doivent être remettre à l'officier de l'état civil :

- Une copie intégrale de votre acte de naissance datant de moins de 3 mois.
- Une pièce d'identité originale et copie en cours de validité.
- Un justificatif de domicile moins de trois mois.  
Si vous êtes hébergé par un tiers, un justificatif de domicile de moins de 3 mois de la personne qui vous héberge accompagné d'une attestation sur l'honneur de ce dernier indiquant que vous résidez bien chez lui.

#### JUSTIFICATIF DE L'INTERÊT LEGITIME DE VOTRE DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRENOM

En fonction de votre situation vous pouvez fournir des pièces relatives à :

- votre enfance ou votre scolarité : certificat d'accouchement, bracelet de naissance, copie du carnet de santé, copie du livret de famille des parents, certificat de scolarité et d'inscription à une activité de loisirs, copie de diplômes etc..

- Votre vie professionnelle : contrat de travail, attestations de collègues de travail (accompagnées d'une pièce d'identité, copies de courriels professionnels, bulletins de salaires.
- Votre vie personnelle : attestations de proches accompagnées d'une pièce d'identité, certificat d'inscription à une activité de loisirs.
- Votre vie administrative : copie de pièces d'identité ancienne ou actuelles, factures, avis d'imposition ou de non opposition, justificatif de domicile.  
Vous pouvez également joindre des certificats médicaux faisant état de vos difficultés rencontrées par le port d'un prénom déterminé.

- Suivant votre situation, vous devez fournir les copies intégrales des actes suivants :

Votre acte de mariage

L'acte de naissance de votre époux (se) ou partenaire de PACS

L'acte de naissance de chacun de vos enfants

L'acte de mariage des enfants mariés